

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 73

Le Maire

Olivier DEVILLE

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

CARNET Jean Philippe	P	JUGAN Nathalie	P	SAVARY Chantal	P
DEBON Anthony	P	LECHARTIER Sébastien	P	STRUGALA Philippe	P
DEVILLE Olivier	P	LEMOINE Vincent	P	TETREL Guylène	P
DOUBLET Thierry	P	POULET Sandrine	P	THÉAULT Chantal	P
FAGUAIS François	P	RENOUF Pascal	ABS	TIMONNIER Gillian	PVR OD

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M. CARNET Jean-Philippe

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Convocation : 12/12/2023 Affichage : 12/12/2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

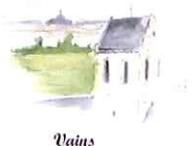
Suite à l'invitation de M. le Maire, l'association Label Plante représentée par M. Gauthier HÉRON, dresse un bilan du Festival annuel Green River Valley implanté depuis 2021 sur la commune de VAINS, ainsi qu'une projection de l'édition 2024 qui se tiendra les 21 et 22 juin prochain. De plus, M. HÉRON informe d'un nouvel évènement à compter de 2024 « Show dans la Baie » (festival d'humour) le dimanche 31 mars 2024 sur la ferme CARAMÉUH.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2023

Délibération 20231218-01

Après s'être assuré que chaque conseiller municipal ait bien reçu le procès-verbal, M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



2. Budget 2023 : Virement de crédit 2023/1

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Vu la délibération n°20230403-06 du 03/04/2023 de vote du budget primitif 2023, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la section de fonctionnement dans les limites suivantes (maximum autorisé : 7,5%) :

-Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section hors dépenses de personnel, soit un plafond de 43 468.52 €

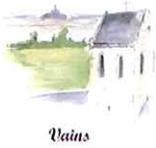
-Section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 35 033.03 €

M. le Maire informe qu'il a été procédé au virement de crédits suivants afin de pouvoir mandater à l'article 73928 (chapitre 014) le reversement du dégrèvement sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties, aux exploitants agricoles des parcelles, dont la commune de VAINS est propriétaire, concernées par la perte de récolte lors de la sécheresse du 01/07/2022.

VIREMENT DE CREDITS N°2023/1					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAP-article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	CHAP-article	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - 6156	100.00 €				
014 - 73928		100.00 €			
TOTAL	100.00 €	100.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	0.00 €			0.00 €	

3. Plateau multisports : choix du prestataire Délibération 20231218-02

Mme Sandrine POULET dresse aux membres du Conseil Municipal un état comparatif des deux propositions commerciales reçues qui sont techniquement et financièrement proches.



M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre commerciale du prestataire SPORT NATURE pour un coût total HT de 57 409.12 € soit 68 890.94 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4. Urbanisme : révision du SCOT

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Mme Chantal THÉAULT rappelle que l'ensemble des documents ont été transmis aux Conseillers Municipaux.

En l'absence d'observations, Mme Chantal THÉAULT informe que la proposition de la commune de VAINS pour les 4 secteurs concernés dans le cadre de la révision du SCOT volet littoral sera transmise au PETR le 19/12/2023.

M. le Maire remercie Mme Chantal THÉAULT pour ce travail laborieux.

5. Barrières forestières route du Poulet

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

6. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été destinataire d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

7. Questions diverses

- Point sur l'urbanisme :

Mme THEAULT fait le point sur les différents dossiers d'urbanisme en cours, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et donne lecture des décisions prises.

- Vœux du Maire : Vendredi 12/01/2024 à 18h



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 76

Le Maire,

Olivier DEVILLE

- Courrier de Mme Renier informant qu'elle met fin à son activité de fourrière et refuge pour animaux. M. le Maire informe qu'il a invité Mme Renier aux Vœux de la Municipalité pour la remercier des nombreux services rendus sur la commune.
- Semaine de l'écriture : Louane LECHEVRETEL, scolarisée à l'école St Michel, est arrivée 6^{ème} du concours national du plus beau texte écrit manuellement. M. le Maire informe qu'il l'a invité avec sa famille aux Vœux de la Municipalité pour la féliciter et lui remettre une petite récompense.
- Etat Civil 2023 : M. le Maire dresse un bilan des naissances, mariages, PACS et décès sur la commune durant l'année 2023 en mettant l'accent sur les mariages au nombre de 7 dans cette même année.
- Calendrier 2024 (incluant les commémorations patriotiques et les élections européennes).
- CCAS : remplacement de Mme Janine LECHAT à prévoir.

La présente séance est levée à 23h00 et contient 2 délibérations numérotées 20231218-01 à 20231218-02.

Fait à Vains, le 22/01/2024



Le Maire

Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.



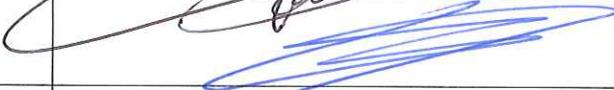
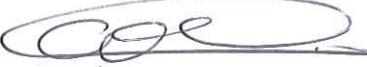
Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Année 2023 Page 77

Le Maire

Olivier DEVILLE

CARNET Jean Philippe	
DEBON Anthony	
DEVILLE Olivier	
DOUBLET Thierry	
FAGUAIS François	
JUGAN Nathalie	
LECHARTIER Sébastien	
LEMOINE Vincent	
POULET Sandrine	
RENOUF Pascal	ABS
SAVARY Chantal	
STRUGALA Philippe	
TETREL Guylène	
THÉAULT Chantal	
TIMONNIER Gillian	PVR OD 

